



licenciement et logement de fonction

Par **carole2704**, le **25/08/2020** à **21:10**

Bonsoir,

Je vais faire une cessation d'activité en fin d'année, un de mes employés à en avantage en nature un logement. Mon employé est marocain. Lorsque je vais le licencier, est ce que je dois le garder parce que les frontières marocaines sont fermées ou est ce que je pourrais récupérer le studio malgré tout.

Par **P.M.**, le **25/08/2020** à **21:20**

Bonjour,

Le logement de fonction doit être rendu au moment de la rupture du contrat de travail en l'occurrence pour licenciement économique en respectant le préavis...